




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21120-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.577**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"VOYONS VOIR"**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.04

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Sophie JOISSAINS

**Politique Publique** : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"VOYONS VOIR" - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant, mais également dans celui des arts plastiques.

Depuis cinq ans déjà, l'association « Voyons Voir » poursuit son objectif de développement, promotion et diffusion de l'art contemporain, grâce à l'organisation de multiples actions dans ce domaine artistique. L'an passé, l'association a investi les vignobles et jardins du pays d'Aix en proposant aux artistes de travailler à des expositions en adéquation avec l'environnement.

En juin 2011, « Voyons Voir » participe à la manifestation « C'est Sud », les samedi 11 et dimanche 12, avec un projet d'installations de sculptures monumentales éphémères et participatives sur le Cours Mirabeau, réalisées à l'initiative de deux artistes, Caroline Le Méhauté et Romain Rambaud.

En 2012, l'Association souhaite enrichir l'offre en art contemporain sur le territoire d'Aix-en-Provence et propose pour ce faire des projets d'installations dans les parcs et jardins de la Ville.

En outre, dans la perspective de Marseille Provence 2013, l'association s'associe au projet « Ulysse » du Frac Paca et propose des actions en vue d'organiser des résidences d'artistes et des expositions sur le thème de « L'errance et le désir du rivage, monstres, sortilèges et refuges ».

L'association invite également à Aix en Provence l'artiste portugais Miguel Palma dans le cadre d'un atelier euro-Méditerranée, résidence qui permettra à l'artiste de travailler sous forme de workshops avec les élèves de l'Ecole d'Art.

Afin de permettre à l'association de mener à bien ses actions dans le domaine des arts plastiques sur le territoire de la commune d'Aix en Provence et dans le cadre de la préparation de Marseille Provence 2013, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 12 000 €.

<b>association</b>	<b>dotation 2010 (en euros)</b>	<b>dotation 2011 (en euros)</b>	<b>obtenu 2012 (en euros)</b>	<b>proposition 2012 (en euros)</b>
Voyons Voir	0	4 500	0	<b>12 000</b>

Cette proposition a été validée le 11 avril 2012.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association « Voyons Voir » une subvention de fonctionnement de 12 000€, comme indiqué dans le tableau, ci-dessus ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233-6574-1860 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.577 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"VOYONS VOIR"**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**